



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°2/ 2019 - 2020

---

**Réunion du** 18 octobre 2019

---

**Président :** Mr Michel GENDRON

---

**Présents :** MM. Gérard BAUMANN ; Jacques BOULOGNE ; Cyril CHAUMONT ; Michel COPINNE ; Walter DE NARDIN ; Jean-Luc EVRARD ; Claude FLAGET ; Maurice GAY, Michel GOTTE ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET ; André PETTE ; Pierre REY ; Dominique SCHOTT

---

**Assistent :** Mme Nathalie RAMONET

---

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT AUBE (10)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **➤ LES NOES PRES TROYES - STADE GEORGES RINCENT - NNI 10 265 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 25/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, Membre CRTIS en date du 26/05/2019

Pour répondre aux exigences du niveau 5, il est nécessaire de remettre en place les 2 bancs joueurs.

Par ailleurs il y a lieu de respecter sans délai la distance de sécurité de 2,50m entre la ligne de jeu et les pivots des buts rabattables. La hauteur des buts est également à revoir sans délai.

Sous réserve de lever ces non-conformités, elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/05/2029, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Il est ici rappelé qu'une installation sportive demande un entretien régulier (remplacement des filets de but, nivellement et engazonnement des zones de buts, précision des tracés).

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

##### **➤ ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUBE 1 - NNI 10 325 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 08/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 4SYE en date du 10/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, Membre CRTIS en date du 03/10/2019

Les tests in situ de contrôle de qualité sportive et de sécurité ont été réalisés le 12/04/2018.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 4SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**9. FAFA**

**ECLAIRAGES**

**10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

**11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MARNE (51)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

#### ➤ TAISSY – STADE JULES VASTAG 1 - NNI 51 562 01 01

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 28/06/2024.

La Commission prend connaissance de la modification de l'installation par le renforcement et l'amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

Compte tenu des éléments transmis, la Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 4 jusqu'au 28/06/2024.

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### **➤ VAUX SOUS AUBIGNY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 52 405 03 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 05/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 4SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention de la mairie
- ✓ Plans de l'aire de jeu, des clôtures et protections
- ✓ Plan des vestiaires

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 4SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014, et transmet à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmation de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmation de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **➤ VAUX SOUS AUBIGNY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 52 405 03 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 23/04/2019.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m 12 projecteurs LED (3 par mât).
- ✓ La distance entre les poteaux (entre 4 et 6 m) ne pourra être respectée compte tenu de la présence d'une ligne électrique enfouie (20 000 volts). Les mâts seront à 8 m de la ligne de touche.
- ✓ Emh à 165 Lux
- ✓ Fu à 0.77
- ✓ GR à 42,3
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,61
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **HUSSIGNY - GODBRANGE – STADE PATRICK CANONICO 1 – NNI 54 270 01 01**

Cette installation est classée en niveau 4 jusqu'au 07/07/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 19/09/2019 (banc de touche joueurs de 3m50 et banc de touche officiel de 2m).

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 11/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changement de niveau de classement**

##### ➤ **VILLERS LES NANCY – STADE ROGER BAMBUCK 3 - NNI 54 578 01 03**

Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 29/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 30/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CDTIS en date du 30/09/2019
- ✓ Test in situ en date du 02/09/2019

La hauteur des buts sont non conformes. Ecart relevé : 4 cm à l'axe sur les deux buts. La hauteur des buts sera réglée à 2,44 m sans délai (dans la tolérance de 10 mm)

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 SYE sous réserve que la hauteur des buts soit mise en conformité et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- PV du 18 juin 2019
- PV du 3 septembre 2019

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

**9. FAFA**

**ECLAIRAGES**

**10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

**11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MEUSE (55)

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### **➤ LES ISLETTES – STADE DOMINIQUE VIGOUR – NNI 55 253 01 01**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 21/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 19/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Jean-Luc EVRARD, Membre CRTIS en date du 16/09/2019
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21/05/2029, sous réserve que le système de relevage du filet des buts soit réparé, que le vide de terre devant les bancs de touche soit comblé, et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- PV du 10 octobre 2019

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmation de classement**

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

#### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **11.2. Confirmation de classement**

11.3. Divers

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **DOLVING - STADE MUNICIPAL - NNI 57 180 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 03/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 24/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### ➤ **REMELFING - STADE MUNICIPAL - NNI 57 568 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 08/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 19/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### ➤ **SAINT LOUIS - STADE MUNICIPAL - NNI 57 618 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 19/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Michel WIRIG, Membre CDTIS en date du 13/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### ➤ **WITTRING - STADE MUNICIPAL - NNI 57 748 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 01/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Michel GOTTE, Membre CRTIS en date du 19/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 01/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### ➤ **ZETTING - STADE RENÉ BERNARD - NNI 57 760 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 17/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Michel GOTTE, Membre CRTIS en date du 19/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **ADELANGE – STADE MUNICIPAL – NNI 57 008 01 01**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 30/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 21/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 19/09/2019

Les vestiaires n'étant pas situés dans l'enceinte sportive ni à proximité immédiate, elle propose le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **METZING – STADE MUNICIPAL – NNI 57 466 01 01**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 23/04/2016.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 15/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Michel GOTTE, Membre CRTIS en date du 07/10/2019
- ✓ AOP

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **RONCOURT – STADE CASIMIR KRAKOWIAK – NNI 57 593 01 01**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 10/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 09/09/2019

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 09/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Classements provisoires**

### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

➤ **GANDRANGE - STADE MAURICE ROMANO - NNI 57 242 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6SYE jusqu'au 11/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6SYE en date du 13/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 05/09/2019
- ✓ Test in situ en date du 25/04/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6SYE jusqu'au 11/12/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MAIZIERES LES METZ - STADE CAMILLE MATHIEU 2 - NNI 57 433 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 4SYE jusqu'au 01/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4SYE en date du 20/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 05/09/2019

Les tests de contrôle des qualités sportives et de sécurité de cette aire de jeu sont à effectuer cette année 2019. La réception de ce document conditionne le classement définitif par la CFTIS.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4SYE, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **MARLY - STADE ANDRÉ DELAÎTRE 2 - NNI 57 447 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 01/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 30/09/2019

Les tests de contrôle des qualités sportives et de sécurité de cette aire de jeu sont à effectuer cette année 2019. La réception de ce document conditionne le classement définitif par la CFTIS.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- PV du 9 octobre 2019

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1 Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2 Confirmation de classement**

- **AUGNY - STADE LUCIEN LALLEMENT – NNI 57 039 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 25/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 01/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 214 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.63.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 25/09/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **SARREBOURG – STADE JEAN-JACQUES MORIN N°1 – NNI 57 630 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 10/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 288 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.62.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **SARREGUEMINES – STADE DE LA BLIES 1 – NNI 57 631 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 12/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 14/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 296 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SARREGUEMINES - STADE DE LA LEMBACH - NNI 57 631 05 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 04/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 140 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 04/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MARLY - STADE ANDRÉ DELAÏTRE 2 - NNI 57 447 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 25/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 01/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 175 lux, Uniformité = 0.82, Rapport Emini/Maxi = 0.64.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 25/09/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **METZ – STADE ÉMILE WEINBERG 1 – NNI 57 463 06 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 05/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 09/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 216 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini/Maxi = 0.52.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **MONTIGNY LES METZ - STADE JEAN KINTZIG 1 - NNI 57 480 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 30/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 08/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 160 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 30/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MONTIGNY LES METZ - STADE JEAN KINTZIG 2 - NNI 57 480 01 02**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 30/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 08/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 123 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.58.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 30/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### **10.3 Changements de niveau de classement**

➤ **FAMECK - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 57 206 01 01**

Cette installation est classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 03/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 187 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emin / Maxi 0,72.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 30/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

**11.1 Classements fédéraux initiaux**

**11.2 Confirmation de classement**

**11.3 Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## INSTALLATIONS

### **2. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **DUTTLENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 112 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 02/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 02/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### ➤ **MUNDOLSHEIM - PARC DES SPORTS LES FLORALIES 1 - NNI 67 309 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 18/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 22/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

#### **2.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **MEYENHEIM – STADE DE L'ILL 2 – NNI 68 205 01 02**

Cette installation est classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 19/09/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### **3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **3.1. Classements initiaux**

#### **3.2. Classements provisoires**

#### **3.3. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **ROUFFACH – STADE LOUIS TROUCHE - NNI 68 287 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 09/10/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plan non côté
- ✓ Test in situ en date du 06/01/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

##### ➤ **STRASBOURG - STADE DU BRUCKHOF 1 - NNI 67 482 20 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 20/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 29/08/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 SYE, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### **3.4. Changement de niveau de classement**

### **4. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

### **5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### ➤ **STRASBOURG – STADE JEAN-NICOLAS MULLER – NNI 67 482 03 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/11/2020

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il n'est pas précisé sur la demande d'avis préalable le niveau de classement souhaité.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 29/08/2019
- ✓ Plans de masse
- ✓ Plan de l'aire de jeu avec la coupe transversale

Il n'y a pas de lettre d'intention ni de notice du descriptif des travaux de l'ensemble de l'installation.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

Sous réserve de fournir les documents manquants, la CRTIS émet un avis préalable favorable au projet en ce qui concerne l'aire de jeu puisque la partie équipement n'est pas fournie dans le dossier sous réserve du respect du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable depuis le 31 mai 2014.

### **5.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### ➤ **Reprise du dossier présenté à la réunion du 12 septembre 2019**

#### ➤ **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – STADE Albert SCHWEITZER 2 – NNI 67 218 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/03/2028

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Le projet indique 6 arroseurs de type (Hunter STK-6V), implantés en périphérie de l'aire de jeu.

4 stations d'arroseur, 1 dans chaque angle asperge sur un ¼ de cercle et 2 stations, à l'axe médian aspergent sur ½ cercle.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 15/05/2019
- ✓ Notice du descriptif des travaux de l'ensemble de l'installation
- ✓ Plans
- ✓ Descriptif des arroseurs

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

*Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.*

*8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.*

## **6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **6.1. Classements initiaux**

### **6.2. Confirmations de niveau de classement**

### **6.3. Changements de niveau de classement**

## **7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- PV du 24 septembre 2019

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

### ➤ **HAGENTHAL LE BAS – STADE DU LERTZBACH 1 - NNI 67 458 01 02**

Le club du FC Hagenthal jouant en R 1, évolue sur l'installation désignée ci-dessus. L'article 35.2 des règlements particuliers LGEF, précise qu'un club n'ayant pas d'installation, classée minimum niveau 4 n'est plus accepté en R 1, après 3 années de dérogation, pour mise à niveau. La saison 2019/20 est la troisième et dernière année de dérogation.

Le terrain du stade Lertzbach, ne répond pas aux exigences du niveau 4 pour les raisons suivantes :

- ✓ Couloir d'accès terrain non conforme

- ✓ Bancs joueurs non conformes 3,5 au lieu de 5 m
- ✓ Largeur du terrain non conforme (65 au lieu de 68).

La CRTIS a informé le propriétaire de ces non-conformités au Niveau 4. Elle effectuera un nouveau contrôle en avril 2020.

## **10. FAFA**

### ➤ **RIEDELSTZ – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 400 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/10/2024.

La Commission prend connaissance de la modification de l'installation par le renforcement et l'amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

Compte tenu des éléments transmis, la Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08/10/2024.

### ➤ **BERRWILLER – STADE DU VIEIL ARMAND 1 - NNI 68 032 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/11/2025.

La Commission prend connaissance de la modification de l'installation par la construction d'un ensemble vestiaires pour un classement fédéral.

Compte tenu des éléments transmis, la Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21/11/2025.

## **ECLAIRAGES**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

#### ➤ **BLODELSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 041 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau EFOOT A11 en date du 16/09/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 112 lux ; uniformité : 0,56 ; Rapport Emin / Maxi 0,24.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 16/09/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### **11.2. Confirmation de classement**

#### ➤ **WIMMENAU - STADE MUNICIPAL – NNI 67 535 01 01**

Cette installation est classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 07/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 135 lux, Uniformité = 0,6, Rapport Emin/Maxi = /.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 07/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### ➤ **CERNAY - COMPLEXE SPORTIF DANIEL ECK 1 – NNI 68 063 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 19/08/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 297 lux, Uniformité = 0,814, Rapport Emin/Maxi = 0,668.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 19/08/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### ➤ **GUEBWILLER - STADE DU HEISSENSTEIN – NNI 68 112 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 13/08/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 200 lux, Uniformité = 0.725, Rapport Emini/Maxi = 0,541.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 13/08/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT AMARIN – STADE GENTNER 2 – NNI 68 292 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 09/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EEntraînement en date du 04/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 72 lux, Uniformité = 0.55, Rapport Emini/Maxi = 0,258.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EEntraînement jusqu'au 04/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

**11.3. Changements de niveau de classement**

➤ **DACHSTEIN - STADE MULTISPORTS – NNI 67 080 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 02/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 189 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 02/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DUTTLENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 112 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 27/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E3 en date du 02/09/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 380 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.56.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E3, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **ENTZHEIM - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 124 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau EFOOT A11 en date du 01/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 181 lux, Uniformité = 0.56, Rapport Emini/Maxi = 0.38.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 01/10/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HAGUENAU - PARC DES SPORTS 1 – NNI 67 180 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 10/10/2019. La Commission Fédérale avait émis, le 25/04/2019, un avis préalable favorable au classement en niveau E3 au vu du projet présenté.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E3 en date du 02/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 464,5 lux, Uniformité = 0.86, Rapport Emini/Maxi = 0.76.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E3, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **MUNDOLSHEIM - PARC DES SPORTS LES FLORALIES 2 – NNI 67 309 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 08/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau EEntraînement en date du 22/07/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 79,6 lux, Uniformité = 0.31, Rapport Emini/Maxi = 0.12.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EEntrainement jusqu'au 22/07/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BLODELSHEIM - STADE DU CHÂTEAU D'EAU – NNI 68 041 02 01**

Cette installation était classée en Niveau EEntrainement jusqu'au 07/07/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 16/09/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 158 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.42.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/09/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MEYENHEIM - STADE DE L'ILL 2 – NNI 68 205 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 02/08/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau EFOOT A11 en date du 19/09/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 118 lux, Uniformité = 0.56, Rapport Emini/Maxi = 0.25.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 19/09/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

## **12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **12.1. Classements fédéraux initiaux**

### **12.2. Confirmation de classement**

### **12.3. Divers**

## **13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

➤ **GEUDERTHEIM – STADE DE LA FORÊT 2 – NNI 67 156 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 26/02/2019.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 190 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ GR à 44,3
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **STRASBOURG – STADE JEAN-NICOLAS MULLER – NNI 67 482 03 01**

Cette installation est classée jusqu'au 29/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un remplacement de l'éclairage existant par un éclairage type « LED » en date du 29/08/2019.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,75 m LED (4 par mât).
- ✓ Emh à 219 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ GR à 43,8
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,64
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

# DISTRICT DES VOSGES (88)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **DOMPAIRE - STADE LUCIEN SCHEIBEL- NNI 88 151 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 04/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Walter DE NARDIN, Membre CRTIS en date du 04/07/2019

La hauteur des buts sont non conformes. Ecart relevé : 3 cm côté ouest, 6 cm côté Est. La hauteur des buts sera réglée à 2,44 m sans délai (dans la tolérance de 10 mm)

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### ➤ **SAULCY SUR MEURTHE - STADE PIERRE COULOMBEL - NNI 88 445 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 01/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN Walter, Membre CRTIS en date du 01/07/2019

La hauteur des buts sont non conformes. Ecart relevé : 6 cm côté ouest, 7 cm côté Est. La hauteur des buts sera réglée à 2,44 m sans délai (dans la tolérance de 10 mm)

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **GOLBEY – STADE DE LA HAIE LE DOYEN 2 – NNI 88 209 01 02**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/09/2027.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 4 en date du 09/10/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. Walter DE NARDIN en date du 09/10/2019
- ✓ AOP en date du 12/05/2010
- ✓ PV CDS en date du 29/11/2002 (avis défavorable)

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

##### ➤ **REMIREMONT– STADE DE BECHAMPS N°1 – NNI 88 383 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 16/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Le projet indique 35 arroseurs de type RAINBIRD 8005, répartis en 7 rampes de 5.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 18/07/2019
- ✓ Délibération de la mairie
- ✓ Notice du descriptif des travaux de l'ensemble de l'installation
- ✓ Plans
- ✓ Plan de situation

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

*Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.*

*8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.*

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **5.1. Classements initiaux**

### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

### **5.3. Changements de niveau de classement**

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- PV du 10 octobre 2019

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmation de classement**

### **10.3. Changement de niveau de classement**

- **RAON L'ETAPE – STADE PAUL GASSER– NNI 88 372 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau E3 en date du 03/10/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 290 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.55.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **ST DIE LES VOSGES - STADE ÉMILE JEANPIERRE – NNI 88 413 01 01**

Cette installation est classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 13/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement éclairage en Niveau E3 en date du 10/09/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes:

Eclairage Moyen = 382 lux, Uniformité = 0.84, Rapport Emini/Maxi = 0.73.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E3, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

Président de la CRTIS  
Michel GENDRON